



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :

Actions de formation

Actions de formation par apprentissage

Dossier de candidature

- Taille de pierre Sculpture Ornemaniste sur pierre Maçon Maçon Bâti Ancien

* Identité

Nom..... Prénom

Date de naissance/...../..... Ville et Code Postal de naissance.....

N° sécurité sociale Tel portable

Adresse Code postal Ville

Email : Niveau scolaire.....

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : oui non

Pensez-vous rencontrer des difficultés, incapacités, contraintes médicales lors de votre parcours de formation qui devraient demander des adaptations ou compensations :.....

* Situation de famille

marié.e union libre pacsé.e célibataire séparé.e divorcé.e veuf.ve Enfants, nombre : ...

* Situation professionnelle

Salarié Autre

Demandeur d'Emploi Inscrit à Pôle emploi oui non depuis le..... Agence

N° Identifiant Pôle emploi

Nom du conseiller référent (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, etc.)

* Auto-positionnement

Avez-vous déjà ciblé un métier parmi les formations que nous proposons ? : oui non lequel.....

Connaissez-vous le métier, son contenu ? oui non

Souhaitez-vous découvrir le métier afin d'affiner votre projet professionnel ? oui non

Avez-vous déjà effectué des stages ou travaillé dans le métier visé ? oui non

Connaissez-vous certaines entreprises de votre secteur ? oui non Si oui, lesquelles

Souhaitez-vous vous réorienter professionnellement ? oui non

Souhaitez-vous vous former pour obtenir une qualification ? oui non

De part votre expérience, pensez-vous pouvoir prétendre à une durée personnalisée ? oui non

Avez-vous déjà réfléchi aux conditions de formation ? rémunération logement déplacement

Avez-vous le permis de conduire ? oui non Si oui, avez-vous un véhicule ? oui non

* Financement de la formation

Région Pole Emploi Personnel CPF

Entreprises : Contrat de pro Apprentissage Transition Pro

Opérateurs de compétences (OPCO)

* Connaissance de Forepabe

Comment avez-vous connu Forepabe ?

Pourquoi avoir choisi Forepabe ?

* Personnes à contacter en cas d'urgence :

Documents obligatoires pour inscription :

- C.V. avec parcours professionnel détaillé
- Photo
- Copie carte d'identité en cours de validité
- Attestations à télécharger sur votre espace pôle emploi :
 - Attestation « Inscription Pôle emploi »
 - Attestation « Avis de situation »
- Attestation carte vitale
- RIB
- Autorisation parentale à suivre la formation pour les mineurs

ATTENTION : TOUTES les rubriques précédées de * doivent être soigneusement renseignées. Elles sont nécessaires pour établir les dossiers de financement et de rémunération



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :

Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

FOREPABE est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la pierre. Son siège social est situé au 14 rue du Maquis – 36400 La Châtre. FOREPABE conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises, à La Châtre seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FOREPABE
- Stagiaire : la personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FOREPABE
- Formation inter-entreprise : les formations conçues sur mesure par FOREPABE pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous

Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par FOREPABE pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe (Association non assujettie à la TVA). Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FOREPABE. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

FOREPABE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FOREPABE.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « bon pour accord » à FOREPABE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FOREPABE au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à FOREPABE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FOREPABE se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit significatif par le client à FOREPABE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, FOREPABE offre au client la possibilité :

- De repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de FOREPABE, et après accord éventuel de l'OPCO ou tout autre financeur de la formation.
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO ou tout autre financeur.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par FOREPABE. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de FOREPABE distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à FOREPABE.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client,

FOREPABE se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures du lundi au jeudi et de trois heures le vendredi. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 8h à 12h et de 13h à 17h avec une pause d'une heure en milieu de chaque journée et le vendredi de 8h à 11h dans les locaux de FOREPABE accueillant les stagiaires. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à FOREPABE ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. FOREPABE peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, FOREPABE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par FOREPABE au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », retourné à FOREPABE par tout moyen à la convenance du client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'OPCA ou le client. A l'issue de la formation, FOREPABE remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, FOREPABE lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, FOREPABE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

FOREPABE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à FOREPABE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FOREPABE.

Propriété intellectuelle ou copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par FOREPABE pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de FOREPABE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FOREPABE au client.

FOREPABE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant le client accepte d'être cité par FOREPABE comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise FOREPABE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapport d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant qui sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, FOREPABE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et FOREPABE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Châteauroux (TG) place Lucien Germereau, 36000 Châteauroux sera seul compétent pour régler le litige.